

## Langue, langage et analogie

Philippe Monneret (Université Paris-Sorbonne, EA 4509 STIH)

La perspective de la « linguistique analogique » consiste en une tentative d'unification théorique, consécutive à la prise en considération de l'omniprésence de l'analogie dans la vie humaine (droit, mathématiques, littérature, esthétique, psychanalyse, traductologie, informatique, etc.). Elle s'appuie plus particulièrement sur la dimension strictement cognitive de l'analogie, dont l'importance chez l'homme explique sans doute que les structures de type analogique soient si courantes dans les sociétés humaines et dont l'analyse a considérablement progressé des années 1980 à nos jours (grâce, notamment, aux travaux de Gentner, Hofstaedter, Holyoak, Kokinov, Sander). La stratégie consiste par conséquent à s'appuyer sur un processus cognitif attesté et bien décrit chez l'homme (y compris du point de vue développemental), pour en rechercher les contreparties au plan linguistique.

Cette unification théorique consiste principalement à dégager plusieurs fonctions linguistiques de l'analogie, cette dernière étant définie comme le terme générique regroupant tous les processus cognitifs qui impliquent une forme ou une autre de similarité. Au stade actuel de mes travaux, cinq fonctions me semblent pouvoir être identifiées : la fonction catégorisatrice (permettant l'établissement de catégories phonologiques, sémantiques, conceptuelles, etc.), la fonction régularisatrice (qui permet l'alignement des structures morphologiques, syntaxiques voire de scénarios ou frames), la fonction iconique (qui permet l'établissement de liens entre formes et contenus), la fonction figurative (qui produit par exemple l'effet métaphorique) et la fonction discursive (exploitée notamment dans le discours de vulgarisation ou le discours pédagogique).

Les fragilités argumentatives de ce type d'analyse, dont on pourra discuter lors du séminaire, sont notamment les suivantes :

- L'unification théorique elle-même : le fait de poser en théorie le principe d'un mécanisme analogique commun à la catégorisation, la régularisation, l'iconicité, etc. présente l'avantage d'être cohérent, mais il reste à éprouver du point de vue expérimental (psycholinguistique).
- La définition de l'analogie comme processus fondé sur des similarités marque une rupture par rapport à une très ancienne tradition philosophique qui établit une différence de principe entre l'analogie, qui présente des vertus heuristiques, et la simple *similarité*, notion vulgaire qui ne présente guère d'intérêt. Il faut donc une argumentation solide pour défendre une telle définition de l'analogie, argumentation qui repose notamment sur l'articulation entre analogie binaire et analogie proportionnelle, et plus précisément sur la conception de l'analogie proportionnelle comme un simple cas particulier de l'analogie, fondamentalement binaire.
- L'utilité de la notion de similarité a été mise en doute (notoirement par Nelson Goodman). Comment peut-on malgré tout la défendre ?
- Les notions d'analogie et de similarité dépendent crucialement d'un « point de vue ». Ce concept reste très largement à expliciter.
- L'ensemble de la perspective conduit à modifier la fonction épistémologique du principe de l'arbitraire du signe, parce qu'il est « neutralisé » par un principe opposé, dont on prétend qu'il a la même valeur, celui de l'analogie du signe. Ce déplacement, à supposer que son sens soit clair, est-il acceptable en linguistique générale et en philosophie du langage ?